

## **Paiement factures succession**

Par 24loulette, le 02/02/2015 à 21:22

Bonjour,

Mon oncle venant de décéder, le notaire en charge de sa succession nous demande à nous, héritiers, de régler les factures impayées; or, lors du décès de mes parents, c'est mon notaire qui avait réglé les factures en se servant sur leur compte (puisque lui seul en avait l'accès). Ce notaire est-il juste "flemmard" ou bien n'est-il réellement pas tenu de s'occuper de ces impayés?

Si au contraire, c'est bien à lui que revient cette tâche, pouvez-vous me dire quelle loi ou quel article le mentionne afin que je puisse le mettre face à ses responsabilités?

Merci infiniment.

Cordialement.